

DECRET N° 2017-056 du 02 fevrier 2017
portant nomination de **Monsieur Désiré Luc
Cocou SOUKPO** en qualité de Directeur de
l'Informatique et du Pré-archivage, au
Ministère de l'Economie Numérique et de la
Communication.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n°2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- Vu** le décret n°2016-420 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie Numérique et de la Communication ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Economie Numérique et de la Communication,
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 01 fevrier 2017

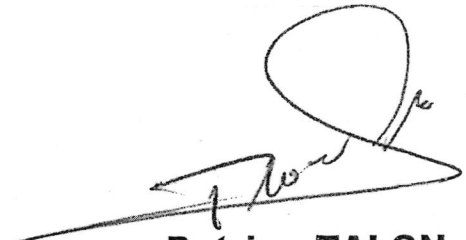
D E C R E T E :

Article 1^{er} : **Monsieur Désiré Luc Cocou SOUKPO** est nommé Directeur de l'Informatique et du Pré-archivage, au Ministère de l'Economie Numérique et de la Communication :

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

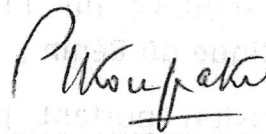
Fait à Cotonou, le 02 février 2017

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



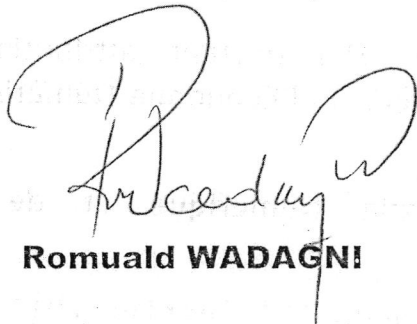
Patrice TALON

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
de la Présidence de la République,



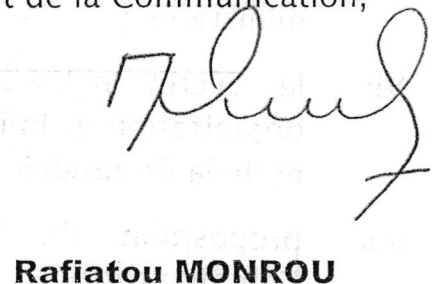
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Economie Numérique
et de la Communication,



Rafiatou MONROU

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 2 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MESGPR : 2 ; MEF : 2 ; MENC : 2 ; AUTRES MINISTERS : 18 ;
SGG : 4 ; INTERESSE : 1 ; JORB : 1.